Pressigny-les-Pins

Un nouveau projet pour la Valette?

Même s'il est difficile d'obtenir des informations, il semblerait que des négociations vont bon train actuellement en ce qui concerne le domaine de La Valette à Pressigny-les-Pins. En effet, parmi les différentes orientations possibles, les investigations semblent avancer favorablement avec la société «Next House», qui

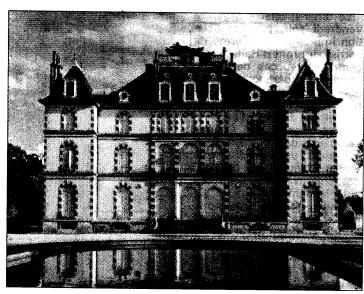
proposerait un concept novateur : architecture cubique, 40 maisons similaires.

Ce dossier n'est pas sans inquiéter les membres du Comité de défense des Pressigniens : «Le maire l'a retenu, alors que d'autres projets sont en lice pour tout ou partie du domaine; mais le maire reste volontairement

Jean-Pierre Sueur, sénateur : «prendre du recul avec lucidité»

Joint par téléphone, Jean-Pierre Sueur, sénateur du Loiret, a déclaré apporter son soutien à la population de Pressigny par l'intermédiaire de son premier magistrat en essayant de trouver des solutions crédibles. aussi bien sur la vente du domaine de La Valette que sur la fiscalité actuellement subie actuellement par les Pressigniens: «Je souhaite apporter mon concours en essayant d'analyser la situation avec recul et lucidité. Je ne peux en dire plus pour l'instant mais il est clair que nous allons

mettre tous les movens en œuvre pour sortir la commune de cette situation. La mise en commun de nos énergies doit nous permettre tous ensemble de prendre en compte les offres qui se présentent, en s'appuyant sur une assistance juridique essentielle. Soyons très prudents, servons-nous des expériences vécues qui ont échoué afin d'assurer le règlement de cette affaire dans les meilleurs délais», conclut le sénateur, visiblement enclin à sortir de l'ornière une commune qui en a bien besoin.



La société «Next House» prendra-t-elle possession du domaine?

flou pour appuyer son choix. Il n'a d'ailleurs pas voulu la création d'une commission. Pourtant, une décision collective eut été plus juste et sécurisante», précisent les membres du Comité.

Un Comité qui s'étonne par ailleurs que Brieuc Nicolas fasse des recherches d'investisseurs sur Internet : «Sur ce site, on remarque qu'il ne se présente pas en tant que maire mais dirigeant, consultant et services», ajoute le Comité qui regrette une nouvelle fois que les membres du conseil municipal aient donné tout pouvoir au maire «pour engager des négociations à hauteur de 800.000 € pour des constructions loin d'être en adéquation avec le style du domaine».